



**INTERCO**

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## CONFÉRENCE NATIONALE DU HANDICAP

### Un acte 2 de l'école inclusive qui doit inclure les collectivités territoriales et leurs agents

À Paris  
26 avril 2023

Les agents des collectivités sont des acteurs de l'inclusion des jeunes en situation de handicap. Depuis les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) en passant par les agents de restauration scolaire qui accompagnent les enfants en difficulté, jusqu'aux agents techniques qui adaptent et entretiennent les locaux, les agents des collectivités sont des acteurs de l'inclusion des jeunes en situation de handicap.

*« Ces agents sont volontaires pour accueillir du mieux possible les enfants mais pas n'importe comment. Ils ne sont pas formés pour ça et se trouvent bien souvent démunis et seuls face aux problèmes des jeunes en situation de handicap » explique Jacques Lager, secrétaire général de la fédération Interco CFDT.*

L'école inclusive nécessite un environnement adapté qui permet l'accueil de tous les enfants. Cette inclusion ne peut pas reposer que sur l'Éducation nationale ; les collectivités territoriales et leurs agents sont partie prenante de cette bonne inclusion.

L'inclusion ne doit pas s'arrêter aux portes de l'école. Le périscolaire est indispensable pour une véritable prise en charge des enfants et les animateurs doivent bénéficier aussi des formations et de tous les moyens nécessaires afin d'accompagner ces publics.

Pourtant les personnels sont peu ou pas formés et sont en nombre insuffisant. En maternelle, les Atsem prennent en charge des enfants dont la situation n'est pas encore reconnue par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Afin de mener à bien cette politique ambitieuse en faveur du droit à tous les enfants d'être scolarisés, il faut dès à présent des moyens humains et financiers afin de proposer des accompagnements permanents pour ces enfants, des recrutements pérennes, des formations pour l'ensemble des agents territoriaux au contact des publics en situation de handicap et des moyens financiers d'adaptation des locaux scolaires, périscolaires et extrascolaires.

La CFDT appelle de ses vœux un plan interministériel afin de mettre en synergie l'ensemble des acteurs de l'École. Il est temps de réellement prendre en compte et d'organiser les moyens et un travail commun de l'équipe éducative au-delà des ministères de tutelles et des hiérarchies, et les collectivités territoriales doivent y prendre leur part.

#### SERVICE DE PRESSE

Tél : 06 33 35 47 68  
mmennella@interco.cfdt.fr

Marie Mellenna  
Secrétaire nationale

Tél : 06 74 56 84 08  
icharles@interco.cfdt.fr

Isabelle Charles  
Secrétaire fédérale

La fédération Interco regroupe l'ensemble des organisations syndicales CFDT de la fonction publique territoriale, des services publics concédés, des offices publics de l'habitat, des ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Solidarités et de la Santé, de l'Europe et des Affaires étrangères. Elle fédère 108 syndicats totalisant 72 000 adhérents.